

— RÉGIME DE PENSION DES —

Enseignants

DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DANS CE NUMÉRO

- 1 | LA SANTÉ FINANCIÈRE DE VOTRE RÉGIME
- 2 | VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS? - ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION ET RAPPORT ANNUEL 2022
- 2 | QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE?
- 3 | VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE POUR 2024
- 4 | COMMENT LE RPNB CALCULE-T-IL LE RCV?
- 5 | RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS
- 7 | DATES DES VERSEMENTS DE PENSION DU RPNB EN 2024
- 7 | MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS



ÉDITION POUR LES RETRAITÉS

AUTOMNE 2023

VOLUME 8

ISBN 978-1-4605-3555-4

POUR NOUS JOINDRE

PAR LA POSTE :
Conseil des fiduciaires du
Régime de pension des enseignants
du Nouveau-Brunswick (RPNB)

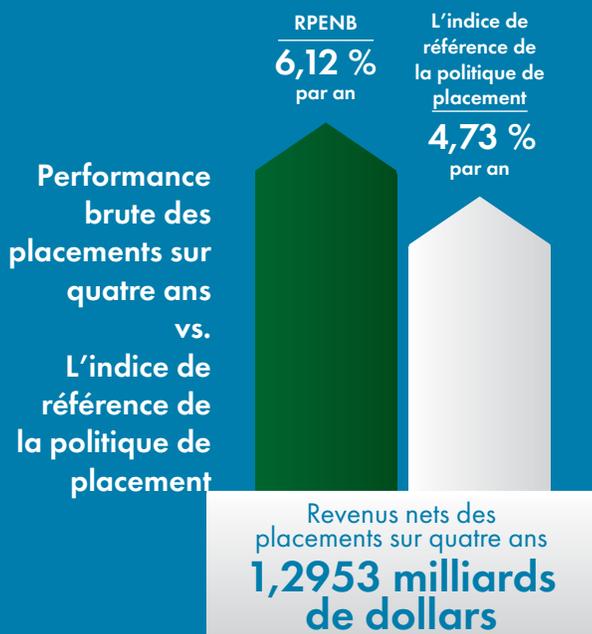
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)
ou 506-453-2296 (Fredericton)

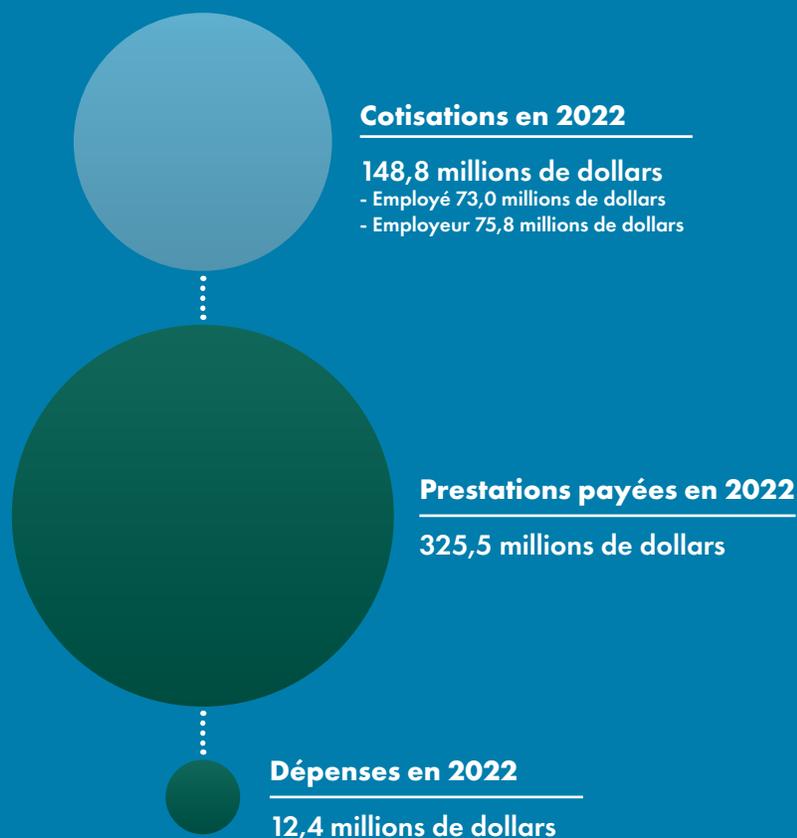
COURRIEL : info@rpenb.ca

LA SANTÉ FINANCIÈRE DE VOTRE RÉGIME



Les rendements à long terme ont dépassé les indices de référence.

En dépit des difficultés historiques qu'ont connues les marchés financiers en 2022, le rendement sur quatre ans du RPENB est de 6,12 %. L'indice de référence de la politique de placement était de 4,73 %.



Taux de financement : entièrement capitalisé

Selon le rapport d'évaluation actuarielle au 31 août 2022, le ratio d'évaluation du financement est de 112,4 %. Le régime est considéré comme entièrement capitalisé lorsque le ratio est de 100 %.



Le régime est viable.

Selon le calcul le plus récent de l'actuaire du régime, le RPENB a une probabilité de 99,90 % que les prestations de base antérieures acquises ne soient pas réduites au cours des 20 prochaines années. Cette mesure sert à indiquer si le régime est viable pour les retraités actuels et s'il le sera pour les futurs retraités.



VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?

Nous sommes convaincus que des participants bien informés renforcent le RPENB. En plus de ce bulletin, le conseil est heureux de vous offrir d'autres possibilités de vous informer.

ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DU RPENB

Soyez des nôtres virtuellement le 11 octobre 2023 à l'occasion de notre troisième assemblée annuelle d'information.

Vous pourrez vous renseigner sur :

- la santé financière de votre régime, notamment en ce qui concerne ses résultats financiers et sa viabilité;
- les éléments essentiels de votre régime;
- le conseil des fiduciaires et les fournisseurs de services ainsi que leurs rôles respectifs.

Inscrivez-vous pour vous tenir au courant et assistez à l'assemblée virtuelle au rpenb.ca/aai2023.

Un enregistrement de l'assemblée sera également mis à la disposition pour ceux qui ne peuvent pas y assister.

RAPPORT ANNUEL DU RPENB

Comprend un bilan complet du RPENB pour 2022. Vous y trouverez des renseignements sur les finances du régime, les activités du conseil, les participants et sur bien d'autres questions.

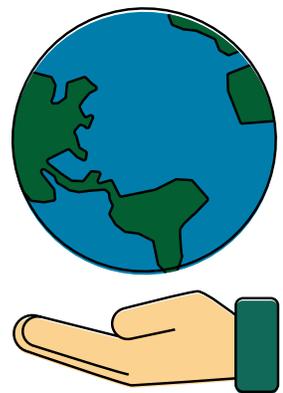
Le rapport se trouve sur la page Web du régime à rpenb.ca.

QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE?

L'investissement responsable est une approche d'investissement qui encourage les rendements stables et **durables** à long terme en se concentrant sur les entreprises qui prennent fortement en considération la gouvernance et l'environnement, entre autres. Vous avez peut-être entendu le terme apparenté « ESG » (court pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance). Le portefeuille du RPENB, qui est géré par Vestcor, le gestionnaire des placements du RPENB, intègre ces facteurs au moyen des *Lignes directrices sur l'investissement responsable*.

Alors que chaque investisseur ait leur propre approche d'investissement responsable, celle qu'utilise Vestcor au nom du RPENB est axée sur l'utilisation de sources d'information de haute qualité pour mesurer et gérer les risques. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de la gouvernance et de l'exposition au carbone. Alors que la recherche sur l'impact de l'investissement responsable sur le rendement des portefeuilles de placement n'en est qu'à ses débuts, il est de plus en plus évident qu'il existe une relation positive entre ces facteurs et les risques liés aux placements. Il correspond donc bien aux objectifs de croissance stable du RPENB. À mesure que les entreprises et les économies feront la transition vers un avenir plus durable, le portefeuille du RPENB en tirera également des avantages sous forme de réduction des risques et d'une plus grande stabilité à long terme des résultats.

Vestcor a publié son rapport sur l'investissement responsable l'an dernier. Il présente son approche relative à l'investissement responsable et fait état de ses progrès dans l'application de ces principes à la gestion de notre portefeuille. Les participants du RPENB peuvent lire le rapport à l'adresse suivante : vestcor.org/responsible.



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE POUR 2024

Pour les membres retraités, l'augmentation qui sera appliquée à votre prestation de retraite est la suivante :

3,56 %

Ces rajustements visent à permettre à votre pension de suivre l'inflation.

Pour les participants retraités et ceux bénéficiant de droits différés, votre rajustement est basé sur 75 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), jusqu'à un maximum de 3,56 % (voir la page 4). Les participants qui prennent leur retraite en 2023 recevront un rajustement au coût de la vie (RCV) combiné.

Votre conseil considère le RCV comme un élément essentiel de la conception du RPENB. Ce ne sont pas tous les régimes de pension des enseignants au Canada qui accordent des augmentations liées au coût de la vie, que ce soit en raison de leur conception ou du fait qu'ils n'ont pas les fonds nécessaires pour offrir ces augmentations. Des efforts considérables sont déployés pour assurer la viabilité du RPENB et sa croissance pour les participants.

Rajustement au coût de la vie (RCV) accordé depuis la conversion du régime

Année d'attribution (1 ^{er} janvier)	RCV du RPENB*
2024	3,56 %
2023	3,56 %
2022	1,10 %
2021	1,10 %
2020	1,59 %
2019	1,41 %
2018	1,10 %
2017	1,05 %
2016	1,12 %
2015	1,07 %

*RCV : rajustement au coût de la vie pour les participants retraités et ceux bénéficiant de droits différés du RPENB.

RESSOURCES LIÉES AU RCV

Vidéo : Comment le rajustement au coût de la vie est-il calculé?
rpenb.ca/rcvvideo



Feuille de renseignements :
Explications sur le RCV
rpenb.ca/rcv



Graphique sur l'IPC de
Statistique Canada
rpenb.ca/statistiquecanada



De plus amples renseignements, y compris une section sur le « rajustement au coût de la vie », sont accessibles ici : rpenb.ca.

COMMENT LE RPENB CALCULE-T-IL LE RCV?

Le rajustement au coût de la vie (RCV) du RPENB est calculé au moyen d'une méthode similaire utilisée par le Régime de pensions du Canada (RPC) et d'autres régimes de pension, dont les calculs sont basés sur la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) fourni par Statistique Canada. Statistique Canada mesure la variation de l'IPC en analysant la variation des prix de différents types de biens, allant des aliments et du logement aux vêtements et aux produits de loisirs.

QUOI?

Le RCV est mesuré en déterminant la moyenne sur douze mois de l'IPC pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin la plus récente et en comparant ce chiffre à la moyenne pour la même période de l'année précédente.

QUI?

L'actuaire du régime (TELUS Santé) effectue le calcul.

COMMENT?

En ce qui concerne le RCV accordé le 1^{er} janvier 2024, l'actuaire du régime :

- a comparé l'indice moyen des prix à la consommation pour la période de juillet 2022 à juin 2023 avec celui de la période de juillet 2021 à juin 2022.
- Les IPC de chaque mois ont été ajoutés puis divisés par 12 pour les 12 mois de l'année afin d'obtenir la moyenne mensuelle de l'IPC. Pour la période de juillet 2022 à juin 2023, la moyenne était de 154,47.

Mois Année	juil. 2022	août 2022	sept. 2022	oct. 2022	nov. 2022	déc. 2022	jan. 2023	fév. 2023	mars 2023	avril 2023	mai 2023	juin 2023	moy.
IPC	153,1	152,6	152,7	153,8	154,0	153,1	153,9	154,5	155,3	156,4	157,0	157,2	154,47
Inflation %	7,6 %	7,0 %	6,9 %	6,9 %	6,8 %	6,3 %	5,9 %	5,2 %	4,3 %	4,4 %	3,4 %	2,8 %	

- Le même calcul a ensuite été fait pour l'année précédente. Pour la période de juillet 2021 à juin 2022, l'IPC moyen était de 146,29.

Mois Année	juil. 2021	août 2021	sept. 2021	oct. 2021	nov. 2021	déc. 2021	jan. 2022	fév. 2022	mars 2022	avril 2022	mai 2022	juin 2022	moy.
IPC	142,3	142,6	142,9	143,9	144,2	144,0	145,3	146,8	148,9	149,8	151,9	152,9	146,29
Inflation %	3,7 %	4,1 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	6,7 %	6,8 %	7,7 %	8,1 %	

Le taux disponible pour le RCV a ensuite été calculé en déterminant la variation en pourcentage des IPC moyens pour ces deux périodes à l'aide du calcul ci-dessous. Il est important de noter qu'un taux de RCV négatif ne sera jamais appliqué au régime.

$$\frac{154,47 - 146,29}{146,29} = 5,59 \% \text{ Augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC)}$$

(IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2023) — (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2022)

(IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2022)

LE RCV ATTRIBUÉ SERA-T-IL DE 5,59 %?

Selon le calcul ci-dessus, l'augmentation de l'IPC était de 5,59 %. Cependant, l'IPC et le RCV ne correspondent pas toujours. Pour les participants retraités et ceux ayant des droits différés au RPENB, le RCV est basé sur 75 % de l'augmentation de l'IPC, avec un maximum de 3,56 %. Cette limitation est en place pour permettre au régime d'offrir d'autres avantages importants à ses participants.

APERÇU DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 30 JUIN 2023

RENDEMENT BRUT
DES PLACEMENTS
3,08 %

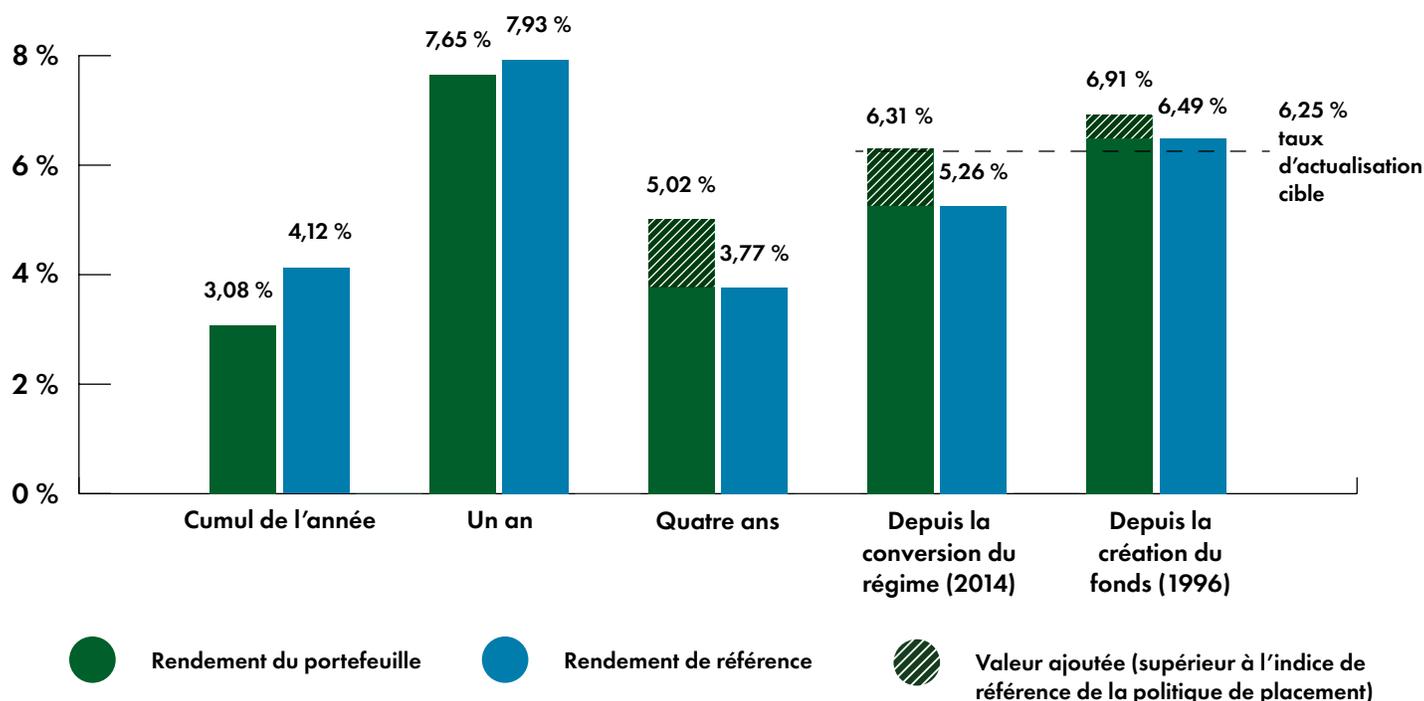
AUGMENTATION NETTE DE
**100,8 MILLIONS DE
DOLLARS**

ACTIFS DE PLACEMENT
6,629 MILLIARDS DE DOLLARS

Recherchez les termes soulignés en pointillés dans ce rapport sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au RPENB en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site vestcor.org/glossaire.



RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2023)



Nous sommes heureux d'annoncer que dans l'ensemble, le programme d'investissement a obtenu un rendement positif de 3,08 % au cours des six premiers mois de 2023. Le rendement annualisé de 6,31 % depuis la conversion du RPENB et le rendement annualisé de 6,91 % depuis la création du fonds restent supérieurs au taux d'actualisation cible de 6,25 % fixé par l'actuaire indépendant en août 2022.

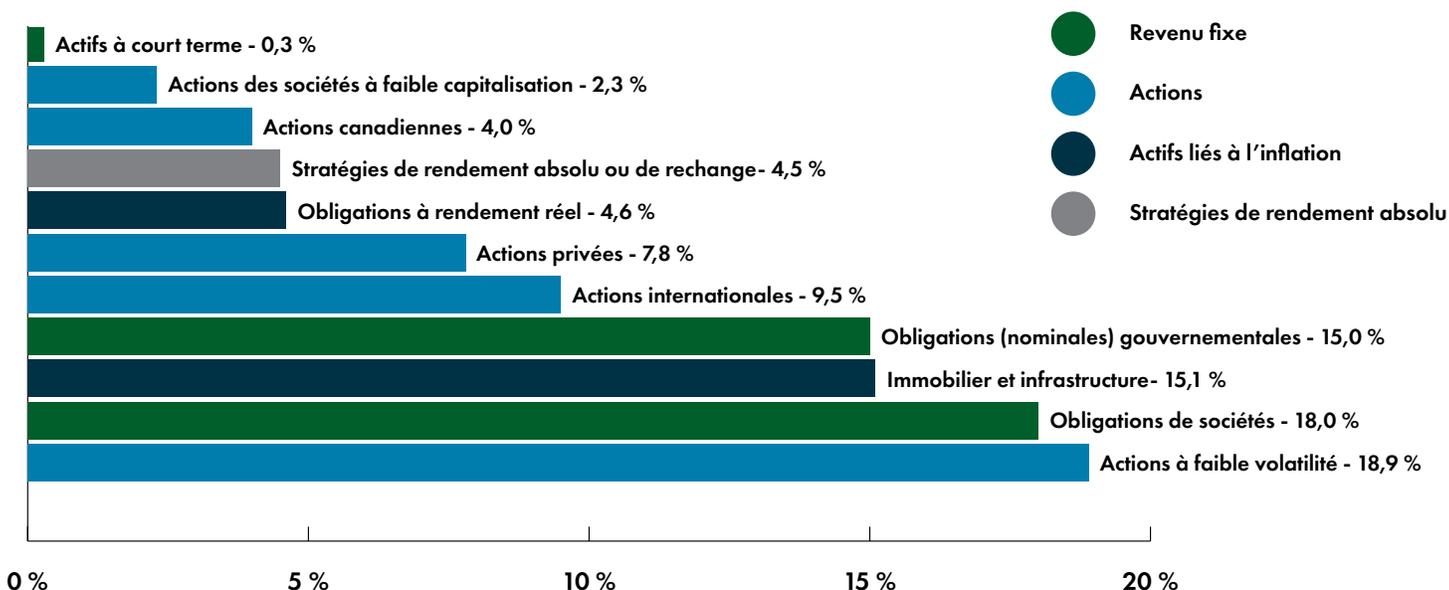
À l'inverse de ce qui s'est produit en 2022, les marchés boursiers se sont redressés pendant le premier semestre de 2023. En raison de la position défensive des actifs investis et du moment de l'évaluation pour les marchés privés, le rendement du portefeuille a été inférieur à l'indice de référence pour 2023 depuis le début de l'année, bien que le rendement soit resté fortement positif. Sur des périodes à plus long terme, le portefeuille a continué à ajouter de la valeur au-delà des rendements de l'indice de référence.

ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RPENB au 30 juin 2023 s'élevait à 6,629 milliards de dollars, une hausse de 100,8 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2022.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Le diagramme ci-dessous illustre la composition de l'actif au 30 juin 2023 et la diversification des actifs de placement du régime (voir « diversification » dans le glossaire).



À la suite d'un examen annuel de la politique de placement par le conseil, les placements du RPENB sont transférés vers une nouvelle composition de l'actif au cours des six prochains mois. Un complément d'information concernant les politiques du conseil se trouve dans l'énoncé des politiques de placements, disponible sur rpenb.ca, sous « Gestion du régime », « Documents constitutifs ».

APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

En dépit des troubles géopolitiques actuels et des turbulences survenues dans le secteur bancaire au début de 2023, l'économie mondiale semble avoir conservé une certaine résilience grâce à un maintien de la croissance, un faible taux de chômage et une inflation qui ralentit progressivement.

Les gains du marché se sont poursuivis tout au long du premier trimestre de 2023, bien qu'une grande part du rendement soit concentrée dans quelques grandes entreprises de technologie basées aux États-Unis, ce qui a entraîné une importante division du marché. Les banques centrales ont continué à resserrer leur politique monétaire en augmentant les taux d'intérêt à court terme et certains éléments suggèrent que le resserrement du cadre stratégique commence à influencer l'économie sous-jacente. Il faut s'attendre à un ralentissement de la croissance au cours des prochains trimestres, les banques centrales s'efforçant de continuer à rabaisser l'inflation au niveau de leur objectif à long terme.

Même si les perspectives à court terme restent incertaines et nécessitent une gestion prudente, notre portefeuille demeure en bonne position pour financer les obligations du régime.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

DATES DES VERSEMENTS DE PENSION DU RPENB EN 2024

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
24	23	22	24	24	24
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
24	23	24	24	22	18



MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick prévoit que les participants doivent être informés de toute modification au texte du régime. À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications suivantes qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- L'énoncé des politiques de placement a été modifié pour refléter les changements apportés à la stratégie de placement afin d'offrir une certaine souplesse dans l'ajout d'une exposition à des titres du marché monétaire à plus long terme ainsi qu'à des obligations dont l'échéance est inférieure à deux ans, l'élimination des indices de référence inactifs et la révision du langage pour plus de clarté. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 18 septembre 2023

Les documents constitutifs du RPENB sont disponibles au rpenb.ca, et comprennent :

- La politique de financement : l'outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents du Régime. Il s'agit d'un document qui fournit des directives et des règles concernant les décisions qui doivent, ou peuvent, selon le cas, être prises par le conseil des fiduciaires en ce qui concerne les niveaux de financement, les cotisations et les prestations. La politique de financement est accessible au rpenb.ca/pf. Un bref résumé des principales dispositions de la politique de financement du RPENB est disponible au rpenb.ca/spf.

VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT PAPIER?

Mettez vos préférences à jour sur rpenb.ca/bulletins, ou contactez nous à l'adresse info@rpenb.ca ou en appelant le 1 800 561 4012.

